

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS

SEANCE DU 29 FEVRIER 2015

DELIBERATION N°2016-12

OBJET : Mise en place du droit individuel à la formation pour les enseignants et enseignants-chercheurs.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

Vu l'avis du comité technique du 26 février 2016,

DECIDE

D'APPROUVER à l'unanimité la mise en place du droit individuel à la formation pour les enseignants et enseignants-chercheurs.

Fait à Tours, le 1^{er} mars 2016

Le Président,



Loïc VAILLANT